

COLLOQUE

Démystifier les petites créances pour vos clients

Colloque de la Cour du Québec, chambre civile – Barreau de Montréal – Jeune Barreau de Montréal – CAIJ

Dans un contexte où le seuil de compétence de la Division des petites créances est passé à 15 000\$ et que le *Code de procédure civile* reconnaît que les parties peuvent consulter un avocat afin de préparer la présentation de leur dossier, les honorables **Nathalie Chalifour, J.C.Q.** et **Dominique Vézina, J.C.Q.** viendront démystifier le processus judiciaire à la Division des petites créances. Elles traiteront des principes applicables, de la compétence, de la demande initiale jusqu'au déroulement de l'instruction et elles mettront l'emphase sur le rôle de l'avocat.

Cette activité permettra aux participants de bien préparer les justiciables à agir seuls à la Division des petites créances, de façon à augmenter leur offre de services ou à mieux desservir leur clientèle existante.

Inscription réservée aux avocats membres du Barreau de Montréal.

**Formation d'un dispensateur reconnu aux fins de la formation continue obligatoire – 1h30.
Une attestation de présence sera transmise par courriel après l'activité.*

13 juin 2017, 16h30 à 18h

Salon des avocats du Palais de Justice (1, rue Notre-Dame Est, local 2.149, Montréal)

Coût: 35\$ pour les membres du Barreau de Montréal

25\$ pour les membres du Jeune Barreau de Montréal



INSCRIPTION OBLIGATOIRE Aucun billet vendu sur place

Inscription en ligne au www.barreaudemontreal.qc.ca

Information : 514 866-9392, poste 234
ou ccheneau@barreaudemontreal.qc.ca

